

## Séance du 11 juin 2019

L'An deux mil dix-neuf, le onze juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 4 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, CARTE Jacques, CONFESSON Bruno, DAFFIX Roland, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, JUILLARD Brigitte, LAURENT Laëtitia, Mrs. ALLOY Jean-Claude, CHAPELLE Daniel LAJOIE Patrick, excusés.

POUVOIR : Mme MAILLARD Claudette (Pouvoir de Brigitte JUILLARD).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### 1. FINANCES

#### • Budget commune DM n° 1 :

Madame Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 1 au budget de la Commune concernant un ajustement de crédits entre opérations, à savoir :

#### Section d'investissement

Dépenses

- article 2315 (23) - Op. 184 : VRD	- 143 914.00€
- article 2315 (23) - Op. 219 : Aire de camping-cars	- 78 100.00€
- article 2315 (23) - Op. 215 : Aménagement du bourg	+ 222 014.00€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

#### • Transfert des emprunts de France Loire à Evoléo :

Monsieur le Maire expose, qu'en application de la loi ELAN, la SA d'HLM France Loire dans l'Allier, l'OPH Moulins Habitat et l'OPAC de Commentry ont décidé de se regrouper dans l'Allier par transfert de leur activité vers une coopérative HLM, la société EVOLÉA. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce transfert d'activité ainsi que sur le transfert des emprunts de France Loire à EVOLÉA .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le transfert de l'activité de France Loire à Evoléo,
- AUTORISE le maintien de la garantie initiale accordée à la SAHLM France Loire.

### 2. POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de chantier a eu lieu aujourd'hui après quinze jours sans, qu'il reste quelques enrobés à faire notamment sur le plateau du pôle social, ainsi que les résines. Le maçon a pris du retard et est relancé car il freine la pose des grilles au pôle social. Quelques branchements « eau, électricité » à faire à l'aire de camping-cars.

### **3. PERSONNEL**

#### **• INDEMNITES D'ELECTION :**

Le personnel du service administratif peut prétendre à des indemnités spécifiques pour les élections dont le taux est fixé par décision du Conseil Municipal.

Aussi, une indemnité pour travaux supplémentaires liée aux élections peut être attribuée à Mme Audrey COURCEL, Adjoint Administratif, stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE la somme de 150 euros à chaque tour de scrutin en heures supplémentaires à l'agent désigné ci-dessus et un arrêté sera pris par le Maire lors de chaque consultation électorale.

#### **• CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE** **(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments de la commune ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures. (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.

#### **• MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Cat.	GRADE au 1/06/2019	Echelle	Durée hebdomadaire du poste en H/Mns	POSTE OCCUPE	
				Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	AGENT
A	Attaché	des attachés	35h00	Titulaire	GUILLOT Annie
A	Attaché	des attachés	17H30	CDD	CASTEX Marlène
C	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>e</sup> cl	Echelle C2	35H00	Titulaire	BOLGIANI Nathalie
C	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>e</sup> cl	Echelle C2	31H30	Titulaire	MOREAU Emmanuelle
C	Adjoint Administratif	Echelle C1	35H00	Stagiaire	COURCEL Audrey

	Territorial				
C	Adjoint du Patrimoine	Echelle C1	12H00	Titulaire	PERRIN Catherine
B	Technicien	Techniciens	35H00	Titulaire	PERRIN Luc
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00	Titulaire	RAYNAUD Pascal
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00	Titulaire	BOISSON Luc
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	17H30	Titulaire	BOLATON Sylvain
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00	Titulaire	CHARDON Frédéric
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00	Titulaire	DAFFIX Jean
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00	Titulaire	MARTIN Pierre
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00	Titulaire	HERVIER Jean-Bernard
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	30H00	Titulaire	BOUGARET Alain
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	18H00	Titulaire	CHEVALLIER Sylviane
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00	Titulaire	ZYDORCZYK Christophe
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00	Titulaire	BIDAUD Damien
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	26H00	Stagiaire	BESSON Christian
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	12H00	Stagiaire	PERRIN Catherine
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	10H00	CDD	

### **• PERSONNEL MODIFICATION DU RIFSEEP**

Faisant suite à l'institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP), Monsieur le Maire, propose à l'assemblée la mise en place du Complément Indemnitare Annuel (CIA). La délibération du 13 juin 2017 sera modifiée et complétée comme suit :

→ Les grades concernés par le RIFSEEP sont ceux figurant au tableau des effectifs, soit :

- Les attachés,
- Les Techniciens,
- Les Educateurs des APS,
- Les Agents de Maîtrise,
- Les Adjoints Administratifs,
- Les Adjoints Techniques
- Les Adjoints du patrimoine.

→ la mise en place du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

★ Périodicité de versement du CIA : annuel,

★ Modalités de versement du CIA : le montant du CIA sera proratisé en fonction du temps de travail,

★ les absences : conditions de versement ou de suspension fixées par délibération du 13/06/2017 idem que pour l'IFSE,

★ l'attribution individuelle sera décidée par l'Autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

→ de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels, par cadre d'emploi :

Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonction	Montants annuels maximum de l'IFSE	Montants annuels maximum du CIA
A1	Attaché	DGS	12 000€	5 000€
B1	Technicien	Chef des Services Techniques	10 000€	1 600€
B2	Educateur des APS	Animation sportive	5 000€	1 000€
C2	Adjoint Administratif	Service Administratif-remplacement de la DGS	8 000€	1 200€
		Service Administratif		
	Agent de maitrise	Service Technique		
	Adjoint technique	Service Technique – remplacement du chef des services Techniques	6 000€	1 200€
		Chef cuisinier	5 000€	1 200€
	Adjoint du Patrimoine	Service Culturel		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la mise en place du CIA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- VALIDE les modifications et compléments ci-dessus,
- AUTORISE monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du CIA.

#### **4. FINANCEMENT DE L'AGRETAM**

L'AGRETAM (Association de Gestion d'un Restaurant du 3<sup>ème</sup> Age à Montmarault) est une structure associative qui a pour but l'investissement, l'équipement, la gestion et l'animation du restaurant « Le relais de l'Amitié », propriété de la commune, ouvert à tous les retraités de Montmarault et de sa région. L'AGRETAM met en œuvre le portage des repas à domicile en liaison chaud, compétence non transférée à l'EPCI «Commentry, Montmarault, Nériss Communauté ».

La commune de MONTMARAULT a fixé le financement annuel de l'AGRETAM à 18000€ versé en une fois au cours du premier semestre de l'année. Sur proposition du maire, et conformément à l'inscription budgétaire, le Conseil municipal approuve le versement de la subvention à l'AGRETAM pour un montant de 18000€ en 2020 et l'autorise à signer la convention de financement annuelle correspondante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### **5. ADRESSAGE**

Bruno CONFESSON indique qu'il y a 90 points non numérotés sur la commune. Un service à La Poste existe afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche. Un contact sera pris avec le service en charge de cette problématique au sein de La Poste.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

↳ **Bernard MARTIN** annonce que :

l'agence de la banque Populaire de Montmarault sera en travaux d'octobre 2019 à décembre 2019. Pour cela une demande d'installation d'algéco est parvenue en mairie. Ceux-ci seront posés rue du Batardeau sur la nouvelle aire de camping-cars.

Une demande d'achat de terrain, parcelle ZE 49 de la part de M Bodard . Ce terrain a une surface de 7608 m2 et servirait de stockage et de dépôt de matériaux. Mr Martin ira sur place voir la possibilité d'une telle vente.

Afin de poursuivre les travaux autour du cimetière prévus dans l'aménagement du bourg, les études doivent être lancées par le cabinet BTM déjà en charge du dossier des premiers travaux.

M Martin informe que des stationnements gênants de poids lourds sont signalés entre la gendarmerie et Centrôtel. Les propositions sont à étudier.

Mr le maire fait part au CM de l'organisation du congrès des pompiers le 16 juin 2019

↳ **Bruno CONFESSON** demande ce qu'il en est de la fermeture de la trésorerie de Montmarault. Information entendue dans les médias. Qu'advient-il du personnel ? Il informe le CM du passage du jury ville fleurie le 27 juin 2019.

↳ **Roland DAFFIX** signale une traverse de balançoire en mauvais état près de l'espace C Capdevielle.

Il demande comment sont réparties les bornes incendies sur la route de Blomard ? M Martin se renseigne.

↳ **Claudette MAILLARD** demande pourquoi le matériel de fenaison posé au rond-point des lapins n'est pas posé dans l'ordre du travail des champs ?

M Confesson répond que la question a été posée aux agents et que le manque de place justifie cet ordre.

La séance est levée à 22heures15.